

sulat résolut alors d'en finir avec ce rocher de Sisyphe. Dans sa séance du 30 mai 1559, il arrêta en principe l'achèvement du pont (1), et dans celle du lundi 5 juin suivant, les consuls et les notables réunis, il fut « ordonné faire faire ledit pont de boys, de pierre, suyvant le portraict, qui, sur ce, en a esté dressé par M<sup>e</sup> Olivier Rolan, maitre inginyeur du roy et de ladite ville, et de le bailler à priffaict, à rabaix, à maitres massons cappables et souffisans, qui feront la condition de la ville et communauté meilleure (2); enfin, le 27 août 1559, l'adjudication de ce grand travail, qui consistait à substituer aux 63 toises du pont de bois un pont de pierre de neuf arches et de neuf piles, fut donnée à maitre Etienne Genyn et Claude Collet, charpentiers, et à Pierre Faure, maitre maçon, lesquels s'en chargèrent moyennant la somme de 12,500 livres, et aux clauses et conditions du marché, que je reproduis *in extenso*, malgré son étendue, à cause de l'intérêt qu'il présente à tous les points de vue :

Personnellement establyz nobles Claude de Bourges, Claude de Montconys, Claude Gellaz, Jehan Henry, César Gros, Guillaume Clavel, Bapthazard Vallinot et Anthoine Perrin, con-

---

(1) « Actendu que le pont de boys du pont de Rosne est en émynen péril de tumber et ruyner au grand dommaige et scandalle de ladicte ville, pour obvier aux grans fraiz que journallement y convient faire pour l'entretenelement dudit pont de boys, a esté ordonné icelluy faire refaire à neuf de pierre de millasse et par arcez comme les précédents arcez dudit pont qui sont commencez et suyvant le pourtraict que sur ce en a esté faict estant es mains du sieur César Gros, l'un des sieurs conseillers, et icelluy pont bailler à priffaict à rabaiz à ceulx qui feront la condition de ladite ville meilleure ». (Ibid., BB., 81, f<sup>o</sup> 170.)

(2) Ibid., BB., 81, f<sup>o</sup> 174.